

1. Mot de bienvenue et introduction

Madame la mairesse Francine Daigle ouvre la séance de consultation publique à 19h30 le 15 août 2016. Elle constate qu'aucun citoyen n'est présent dans la salle.

Sont présents madame la conseillère Joane Gibeau, messieurs les conseillers, Michel Hamelin, Sylvain Mallette, Mario Parent et Marc-Antoine Thibault sous la présidence de madame la mairesse Francine Daigle.

Est présent monsieur Michel Morneau, urbaniste OUV, directeur général et secrétaire-trésorier.

Est absente madame la conseillère Nicole Sainte-Marie.

2. Présentation des projets de règlement

Le règlement portant le règlement numéro 366-16 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 200-02 n'est pas expliqué par madame la mairesse Francine Daigle et le directeur général alors qu'il n'y a pas de citoyen dans la salle.

3. Période de questions

Il n'y a pas de question de l'auditoire.

4. Levée de la séance

La séance de consultation publique est levée à 19h59.

Francine Daigle, mairesse

Michel Morneau, urbaniste, directeur général

+++++

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 15 août 2016 à vingt heures au centre municipal conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables.

Sont présents mesdames les conseillères Nicole Sainte-Marie Joane Gibeau, messieurs les conseillers, Michel Hamelin, Sylvain Mallette, Mario Parent et Marc-Antoine Thibault sous la présidence de madame la mairesse Francine Daigle.

Est présent monsieur Michel Morneau, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse Francine Daigle constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Joane Gibeau

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter l'ordre du jour suivant avec le point varia ouvert et l'ajout des points en italique:

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal - séance ordinaire du 11 juillet 2016
 - 3.1 Suivi du dernier conseil
4. Première période de questions du public (15 minutes)

ORIENTATION ET DE DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

5. Règlement numéro 368-16 – visant l'encadrement du brûlage contrôlé de bâtiments
6. Règlement numéro 366-16 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 200-02
7. Règlement numéro 363-16 modifiant le règlement numéro 346-15 - règlement de tarification
8. Règlement numéro 369-16 modifiant le code d'éthique et de déontologie des élus
 - .1 Avis de motion
 - .2 Projet de règlement
9. Règlement numéro 370-16 modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés
 - .1 Avis de motion
 - .2 Projet de règlement
10. Membres du conseil local de patrimoine (comité local du patrimoine) – nomination
11. Lignage des chemins
12. Vidanges
 - .1 Modification des fréquences de collecte de déchets – Ricova – clause B3.1
 - .2 Confirmation de l'année d'option
13. Archivage
 - .1 Calendrier de conservation
 - .2 Plan de classification
14. Réaménagement de la 205/207 – Autorisation de demandes de subvention – autres phases
15. Demande d'autorisation – place publique – Fabrique Sainte-Martine

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL

16. Adoption des dépenses – juillet 2016
17. OMH - paiement de la part financière municipale
18. Rapport financier mensuel – 30 juin 2016
19. Dérogation mineure – lot 89-2, 275 rue Principale
20. Ressources humaines
 - .1 Permanence – Martin Bujold
 - .2 Contrat de travail modifié du directeur général
21. Achats et services
 - .1 Inspection annuelle des postes d'assainissement
 - .2 Logiciel de correction
 - .3 Boyaux pour les pompiers (5)
22. Activité de prévention – garderie et école
23. Entente en inspection – Saint-Louis-de-Gonzague
24. Utilisation des propriétés municipales et dispense de frais
 - .1 Parc de la butte – Conseil de pastorale – Paroisse de Sainte-Martine
 - .2 conférences- MIDAS-SII
25. Abattage d'arbres sur bande riveraine – demande d'un règlement de contrôle intérimaire - MRC de Beauharnois-Salaberry
26. Retrait du contrat – enseignes municipales- Mario Bonneville
27. Bilan de santé – église et presbytère

DOSSIERS D'INFORMATION

28. Correspondance au conseil
29. Dépôt – statistique des permis – mois de juillet 2016
30. Rapport des représentants des comités
 - .1 Culture, bibliothèque et patrimoine
 - .2 Embellissement
 - .3 Environnement
 - .3.1 *Écocentre Saint-Rémi*
 - .4 Loisirs
 - .4.1 *Rallye des loisirs*
 - .5 Sécurité civile
 - .6 Vie communautaire et sociale
 - .7 Voirie
 - .8 OMH
 - .9 Sécurité publique et incendie
 - .10 Eau
31. Varia
32. Deuxième période de questions du public (15 minutes)
33. Levée de la séance

ADOPTÉ

3. Procès-verbal - séance ordinaire du 11 juillet 2016

16-08-220

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2016 tel que déposé.

ADOPTÉ

3.1 Suivi du dernier conseil

Madame la mairesse Francine Daigle fait le suivi des questions du public.

4. Première période de questions du public

Un citoyen demande s'il y aura un suivi de son dossier de plaintes concernant des travaux sans autorisation des branches de cours d'eau. Madame la mairesse Francine Daigle indique qu'il n'y aura pas de suivi de ses plaintes comme indiqué à la dernière séance du Conseil municipal. Il y a lieu de s'adresser directement aux gens concernés s'il y a des questions spécifiques à poser.

ORIENTATION ET DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

5. Règlement numéro 368-16 – visant l'encadrement du brûlage contrôlé de bâtiments

ATTENDU QUE L'article 62 sur la Loi sur les compétences municipales permet à chaque municipalité d'adopter des règlements en matière de sécurité;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire encadrer le brûlage de bâtiments en lien avec la formation de pompiers;

ATTENDU QUE le règlement numéro 201-02 sur les permis et certificats régit la démolition des bâtiments et non le brûlage pour les fins de démolition;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 11 juillet 2016, présentant le présent règlement;

EN CONSÉQUENCE,

16-08-221

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter le règlement numéro 368-16 – visant l'encadrement du brûlage contrôlé de bâtiments.

Que ce règlement soit déposé au livre des règlements de la municipalité de Saint-Urbain-Premier.

ADOPTÉ

6. Règlement numéro 366-16 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 200-02

ATTENDU QU' en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (L.R.Q. chapitre P-9.002), une municipalité peut, par règlement de son conseil et après avoir pris l'avis de son conseil local du patrimoine, citer en tout ou en partie un bien patrimonial situé sur son territoire dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal de reconnaître et de préserver le caractère patrimonial extérieur de l'église Saint-Urbain-Premier, du presbytère de Saint-Urbain-Premier, du cimetière de Saint-Urbain-Premier et du charnier de Saint-Urbain-Premier, biens patrimoniaux localisés sur le lot P.100 du cadastre de la Paroisse de Saint-Urbain-Premier;

ATTENDU QUE le site patrimonial doit être compris dans une zone identifiée à son plan d'urbanisme comme zone à protéger;

ATTENDU QU' une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QU' un avis de motion est donné le 13 juin 2016;

ATTENDU QUE l'adoption d'un projet de règlement a été proposée par le conseiller Mario Parent lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 11 juillet 2016;

ATTENDU QU' une séance de consultation publique a eu lieu le 15 août 2016 à 19h30 afin de présenter le contenu du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE,

16-08-222

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter le règlement numéro 366-16 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 200-02.

Que ce règlement soit déposé au livre des règlements de la municipalité de Saint-Urbain-Premier.

ADOPTÉ

7. Règlement numéro 363-16 modifiant le règlement numéro 346-15 - règlement de tarification

ATTENDU QUE le règlement actuel nécessite des bonifications;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance ordinaire tenue le 9 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE,

16-08-223

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter le règlement numéro 363-16 modifiant le règlement numéro 346-15 - règlement de tarification.

Que ce règlement soit déposé au livre des règlements de la municipalité de Saint-Urbain-Premier.

ADOPTÉ

8. Règlement numéro 369-16 modifiant le code d'éthique et de déontologie des élus

8.1 Avis de motion

Avis de motion est, par la présente, donné par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, qu'à cette séance du Conseil, il sera présenté pour adoption un projet de règlement ayant pour but de modifier le code d'éthique des élus municipaux.

8.2 Projet de règlement

ATTENDU QUE l'article 101 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique, instaure de nouvelles obligations en éthique municipale;

ATTENDU QUE l'article 7 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (chapitre E-15.1.0.1) est modifié afin d'introduire des interdictions aux élus de communiquer des informations publiques lors d'évènement de financement politique;

ATTENDU QU' une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

16-08-224

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter le projet de règlement numéro 369-16 modifiant le règlement numéro 325-13 sur l'éthique des élus 2014

ADOPTÉ

9. Règlement numéro 370-16 modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés

9.1 Avis de motion

Avis de motion est, par la présente, donné par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, qu'à cette séance du Conseil, il sera présenté pour adoption un projet de règlement ayant pour but de modifier le code d'éthique des employés municipaux.

9.2 Projet de règlement

ATTENDU QUE l'article 101 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale notamment le financement politique, instaure de nouvelles obligations en éthique municipale;

ATTENDU QU' ainsi, l'article 16 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (chapitre E-15.1.0.1) est modifié afin d'introduire des interdictions aux employés municipaux de communiquer des informations publiques;

ATTENDU QU' une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

16-08-225

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter le projet règlement numéro 370-16 modifiant le règlement numéro 313-12 - code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

ADOPTÉ

10. Membres du conseil local de patrimoine – nomination

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à l'adoption du règlement numéro 365-16 constituant un Conseil local du Patrimoine (comité local du patrimoine) lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 13 juin 2016 et que ce dernier règlement est entré en vigueur le 14 juin 2016;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil local du Patrimoine doit être formé de cinq (5) membres;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des sièges du Conseil local du Patrimoine sont vacants;

EN CONSÉQUENCE,

16-08-226

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De nommer monsieur Laurent Lazure, madame Manon Lazure et madame Sylvie Bourdeau à titre de membre du Conseil Local du Patrimoine.

De nommer madame la conseillère Nicole Sainte-Marie membre du Conseil Local du Patrimoine;

De signifier que madame la mairesse Francine Daigle est membre d'office du Conseil Local du Patrimoine;

ADOPTÉ

11. Lignage des chemins

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier est retournée en soumission publique sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO afin de recevoir des appels d'offres;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont déposé une soumission soit Marquage Traçage du Québec et Lingco;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 11 août dernier;

CONSIDÉRANT QUE les montants déposés sont pour Marquage Traçage du Québec 18 207.73\$ et pour Lingco 20 251.38\$;

EN CONSÉQUENCE,

16-08-227

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'octroyer un mandat à Marquage Traçage du Québec au montant de 18 207.73\$ taxes comprises et que le devis fasse office de contrat.

ADOPTÉ

12. Vidanges

12.1 Modification des fréquences de collecte de déchets – Ricova – clause B3.1

CONSIDÉRANT QUE le contrat actuel avec l'entreprise Ricova (anciennement Services Monde Vert) relativement à la collecte et au transport des matières résiduelles sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE pour se prévaloir d'une réduction du nombre de collectes, la Municipalité doit, en vertu de l'article B3.1 du devis numéro 2014-CTMRD, en aviser l'entrepreneur au moins deux mois à l'avance;

CONSIDÉRANT QUE la réduction des collectes aux deux semaines débutera en novembre 2016 pour se poursuivre jusqu'à mars 2017 inclusivement ;

EN CONSÉQUENCE,

16-08-228

Il est proposé par madame la conseillère Joane Gibeau

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De réduire le nombre de collectes aux deux semaines à compter du mois de novembre 2016 jusqu'en mars 2017 inclusivement.

Qu'un calendrier des collectes sera acheminé au fournisseur permettant de définir les dates de la collecte des matières résiduelles aux deux semaines.

De transmettre copie de la présente résolution à l'entreprise Ricova, pour information.

ADOPTÉ

12.2 Confirmation de l'année d'option

CONSIDÉRANT le contrat actuel avec l'entreprise Ricova (anciennement Services Monde Vert) relativement à la collecte et au transport des matières résiduelles sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE pour se prévaloir de l'option de renouvellement d'un an liée à ce contrat, la Municipalité doit, en vertu de l'article B3.7 du devis numéro 2014-CTMRD, en aviser l'entrepreneur avant le 30 septembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

16-08-229

Il est proposé par madame la conseillère Joane Gibeau

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De confirmer à l'entreprise Ricova l'année d'option pour la collecte des matières résiduelles sur le territoire de la municipalité de Saint-Urbain-Premier.

De transmettre copie de la présente résolution à l'entreprise Ricova, pour information.

ADOPTÉ

13. Archivage

13.1 Calendrier de conservation

CONSIDÉRANT QUE en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

CONSIDÉRANT QU' en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier est un organisme public visé au paragraphe 4 de l'annexe de cette loi;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE,

16-08-230

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser monsieur le directeur général Michel Morneau à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification pour approbation à Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la municipalité de Saint-Urbain-Premier.

ADOPTÉ

13.2 Plan de classification

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation d'un plan de classification offre plusieurs avantages et permet notamment d'atteindre les objectifs d'accélérer le classement des dossiers quel que soit leur nature ou leur support, de favoriser l'accès à l'information en accélérant l'identification et le repérage des documents et des informations qu'ils contiennent, de favoriser la prise de décisions et la mise en œuvre d'actions de manière plus rapide et plus efficace, d'accroître la sécurité des documents notamment en protégeant les données à caractère personnel qu'ils contiennent, de diminuer les conséquences de la mobilité du personnel en permettant la continuité des opérations et d'accroître l'efficacité de l'organisation dans l'accomplissement de ses activités;

CONSIDÉRANT QU' il est entendu par un tel plan de classification une structure adaptée et une codification également adaptée à la municipalité et à l'ère des documents numériques;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier entend revoir son calendrier de conservation et sa classification dans un même processus d'amélioration de l'archivage municipal;

EN CONSÉQUENCE,

16-08-231

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter un plan de classification tel que présenté par monsieur le directeur général Michel Morneau, travail exécuté principalement par madame Laurence McSween archiviste à la MRC de Beauharnois-Salaberry.

ADOPTÉ

14. Réaménagement de la 205/207 – Autorisation de demandes de subvention – autres phases)

CONSIDÉRANT QU' il est avantageux pour différents types de subvention d'y inclure les autres phases du projet de réaménagement de la route 205/207.

EN CONSÉQUENCE,

16-08-232

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Morneau, à déposer le projet de réaménagement de l'intersection 205/207 à différentes demandes de subvention en incluant l'ensemble des phases de réalisation.

ADOPTÉ

15. Demande d'autorisation – place publique – Fabrique Sainte-Martine

CONSIDÉRANT les différentes demandes de subvention d'effectuées dans le cadre du réaménagement des routes 205 et 207;

CONSIDÉRANT QUE le projet en son ensemble comprend la réalisation d'une place publique en face du presbytère de l'église de Saint-Urbain-Premier;

CONSIDÉRANT QU' en observant plus spécifiquement le découpage du cadastre, il semble que la place publique est située sur le terrain de la fabrique de Sainte-Martine et non dans l'emprise publique municipale;

EN CONSÉQUENCE,

16-08-233

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De demander à la fabrique de Sainte-Martine une intention écrite d'autoriser la municipalité de Saint-Urbain-Premier à y aménager une place publique.

ADOPTÉ

APPROBATION DU CONSEIL

16. Adoption des dépenses – juillet 2016

16-08-234

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que la liste des comptes à payer pour la période du 11 juillet 2016 au 15 août 2016 inclusivement, totalisant un montant de 132 863.97\$ est adoptée et peut être payée. La liste de ces dépenses est incluse dans un registre prévu à cette fin. Elle sert également de registre des dépenses au sens du règlement numéro 267-09 déléguant au directeur général certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats et du règlement numéro 246-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

ADOPTÉ

17. OMH - paiement de la part financière municipale

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-urbain-Premier finance une part des activités de l'Office Municipal d'Habitation sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le budget de l'année courante présente une contribution municipale à la hauteur de 6 097\$ devant être payé par la municipalité de Saint-Urbain-Premier;

EN CONSÉQUENCE,

16-08-235

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le paiement de 6 197\$ à l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Urbain-Premier pour l'année financière 2016.

ADOPTÉ

18. Rapport financier mensuel – 30 juin 2016

Le rapport financier mensuel du mois de juin 2016 du directeur général est déposé.

19. Dérogation mineure – lot 89-2, 275 rue Principale projetée

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier a adopté le 4 novembre 2002, le règlement de zonage no. 204-02 et qu'il est entré en vigueur le 8 janvier 2003;

CONSIDÉRANT QUE le requérant désire procéder à la transformation d'un bâtiment accessoire d'une superficie de 25,59 mètres carrés et possédant une largeur de façade principale de 7,31 mètres en bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE la transformation du bâtiment accessoire en bâtiment principal a pour but de conserver une utilisation résidentielle en milieu agricole reconnue en vertu des articles 101 et 103 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE l'article 29 du règlement de zonage 204-02 prescrit que tout bâtiment principal doit avoir une superficie d'au moins 60 mètres carrés et que la façade de tout bâtiment doit avoir au moins 8 mètres de largeur;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de la demande et des documents déposés par le requérant;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, après réflexion, ne recommande pas au conseil municipal d'autoriser la dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE cette demande créerait un précédent alors que les proportions volumétriques d'un bâtiment seraient trop réduites;

EN CONSÉQUENCE,

16-08-236

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que pour ces raisons, le Conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure sur le lot 89-2 (adresse projetée 275, rue Principale), telle que présentée.

ADOPTÉ

20. Ressources humaines

20.1 Permanence – Martin Bujold

CONSIDÉRANT QUE la probation d'une année de Monsieur Martin Bujold tire à sa fin;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier occupe le poste d'employé en assainissement et voirie;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive de monsieur Michel Morneau, directeur général;

EN CONSÉQUENCE,

16-08-237

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que la probation de monsieur Martin Bujold soit levée.

De confirmer, monsieur Martin Bujold, dans ses fonctions d'employé voirie et assainissement.

Que l'employé atteigne l'échelon 2 à sa date d'anniversaire.

ADOPTÉ

20.2 Contrat de travail modifié du directeur général

CONSIDÉRANT QU' il est essentiel que l'évaluation du rendement du travail des employés soit effectuée annuellement incluant la signification d'attentes de rendement et d'atteinte d'objectifs ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté une politique de rémunération des employés le 1er janvier 2016 ;

CONSIDÉRANT QU' en lien avec cette politique, le directeur général doit procéder annuellement à l'évaluation du travail et à la signification des attentes envers les employés afin que l'employé obtienne l'augmentation liée au passage d'un échelon à l'autre ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire appliquer officiellement le processus d'évaluation et la signification des attentes au directeur général de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal sont appelés à être remplacés tous les quatre ans d'où l'importance d'encadrer l'évaluation du fonctionnaire principal ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a mandaté Madame Nicole Sainte-Marie, Monsieur Sylvain Malette et Madame Francine Daigle, mairesse, afin de procéder à l'évaluation et aux recommandations auprès du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil, réunis le 12 juillet 2016, ont procédé à l'analyse du dossier et des recommandations ;

CONSIDÉRANT QUE le 21 juillet, le conseil a remis, par écrit au directeur général, Monsieur Michel Morneau, les résultats de son évaluation et la signification des attentes du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire assurer un suivi des attentes en février 2017 ainsi qu'à la révision complète du contrat de travail liant la municipalité et M. Michel Morneau ;

CONSIDÉRANT QUE certaines clauses du contrat d'emploi du directeur général doivent être ajustées avant février 2017, afin que le directeur général puisse bénéficier de différents avantages ainsi que du Régime de retraite des employés municipaux du Québec dès son entrée en vigueur, soit le 28 août prochain ;

EN CONSÉQUENCE,

16-08-238

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que l'évaluation et les attentes soient déposées au dossier d'employé du directeur général, Monsieur Michel Morneau ;

Que l'amendement 1 au contrat de travail, signé et accepté par Monsieur Morneau, fasse partie intégrante de l'entente de travail signée le 25 août 2011.

ADOPTÉ

21. Achats et services

21.1 Inspection annuelle des postes d'assainissement

CONSIDÉRANT QUE l'entretien annuel des postes de pompage en assainissement est une tâche importante afin d'assurer une qualité du service aux utilisateurs du réseau d'égout sanitaire;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de détecter les problèmes ou les correctifs en amont du processus de maintien des installations afin de prévenir les déficiences majeures;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des prix à trois soumissionnaires soit Xylem, CWA et Global Électro mécanique;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a spécifié ses besoins aux trois soumissionnaires;

CONSIDÉRANT QU' un seul soumissionnaire répond à ces besoins soit Global électro mécanique;

EN CONSÉQUENCE,

16-08-239

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'octroyer un mandat à Global électro mécanique au montant de 2 127,04\$ taxes comprises selon le devis numéro 2092RR ;

ADOPTÉ

21.2 Logiciel de correction

CONSIDÉRANT l'importance de la qualité du français écrit dans les documents qui émanent de la municipalité de Saint-Urbain-Premier;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du directeur général monsieur Michel Morneau à l'effet de la nécessité d'acquérir un produit informatique de ce type;

EN CONSÉQUENCE,

16-08-240

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'acquérir 4 licences du logiciel Antidote, dernière version, au montant de 130\$ par licence plus les taxes et la livraison.

ADOPTÉ

21.3 Boyaux pour les pompiers (5)

CONSIDÉRANT l'état de dégradation des boyaux dans l'inventaire du service de Sécurité des incendies de la municipalité de Saint-Urbain-Premier;

CONSIDÉRANT le produit recherché par les officiers de la brigade assurant une sécurité supplémentaire aux pompiers;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Philippe Thibault, directeur du service de Sécurité des incendies;

EN CONSÉQUENCE,

16-08-241

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'acquérir 5 boyaux chez le fournisseur CMP Mayer au montant de 1 460\$ plus les taxes et la livraison, seul fournisseur avec le produit d'indicateur de direction du sens d'écoulement sur les boyaux;

ADOPTÉ

22. Activité de prévention – garderie et école

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier doit, en vertu du schéma de couverture de risques de la MRC de Beauharnois-Salaberry en vigueur, mettre en place des activités d'éducation en prévention des incendies;

CONSIDÉRANT QUE les activités de prévention s'exécuteront dans le cadre de la semaine de prévention des incendies du 9 au 15 octobre en compagnie des pompiers de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

16-08-242

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser une dépense d'au plus 500\$ pour l'activité 2016 de prévention en incendie école-garderie.

Que cette activité concerne la sensibilisation d'enfants en bas âge en lien avec le changement de pile dans les avertisseurs de fumée.

ADOPTÉ

23. Entente en inspection – Saint-Louis-de-Gonzague

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier a conclu une entente en inspection avec la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague en 2013;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier partage une ressource humaine moyennant un horaire de travail négocié;

CONSIDÉRANT QU' une bonification de quelques articles est de mise afin d'actualiser l'entente (renouvellement et horaire de travail);

EN CONSÉQUENCE,

16-08-243

Il est proposé par madame la conseillère Joane Gibeau

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser la signature d'une nouvelle entente en inspection entre la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague et la municipalité de Saint-Urbain-Premier.

Que la mairesse madame Francine Daigle et monsieur le directeur général Michel Morneau puissent signer au nom de la municipalité de Saint-Urbain-Premier cette entente.

ADOPTÉ

24. Utilisation des propriétés municipales et dispense de frais

24.1 Parc de la butte – Conseil de pastorale – Paroisse de Sainte-Martine

CONSIDÉRANT la demande de la paroisse de Sainte-Martine à l'effet d'organiser le 11 septembre 2016 une fête des familles organisée par le Conseil de Pastorale;

CONSIDÉRANT QUE ce rassemblement aura besoin de la salle communautaire au 9 rue de l'École pour notamment les toilettes ou en cas de pluie;

EN CONSÉQUENCE,

16-08-244

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser l'utilisation du parc de la Butte ainsi que de la salle communautaire du 9 rue de l'École le 11 septembre 2016 pour la fête des familles du Conseil de Pastorale de la paroisse de Sainte-Martine.

Qu'une dispense de frais soit autorisée par le Conseil municipal pour cette activité en vertu de l'article 3.4 du règlement numéro 346-15.

ADOPTÉ

24.2 Conférences- MIDAS-SII

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'action bénévole du grand Châteauguay désire présenter une conférence sur la santé auditive le 5 décembre à 13h et une autre sur la démystification des troubles cognitifs le 24 octobre 13h;

CONSIDÉRANT QUE ces offres de services sont bénéfiques pour la population de la municipalité et de la région;

EN CONSÉQUENCE,

16-08-245

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser la tenue des deux conférences par le Centre d'action bénévole du grand Châteauguay le 5 décembre et le 24 octobre à la salle communautaire du centre municipal au rez-de-chaussée du 204, rue Principale.

Qu'une dispense de frais soit autorisée par le Conseil municipal pour cette activité en vertu de l'article 3.4 du règlement numéro 346-15.

ADOPTÉ

25. Abattage d'arbres sur bande riveraine – demande d'un règlement de contrôle intérimaire – MRC de Beauharnois-Salaberry

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

26. Retrait du contrat – enseignes municipales- Mario Bonneville

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur de service Enseignes Mario Bonneville a comme mandat de produire des enseignes municipales selon les estimés numéros 1154 et 1157 du 25 février 2016 conformément à la résolution numéro 16-03-72;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur nous avait fait part de son intention d'installer les enseignes dans la semaine du 18 avril;

CONSIDÉRANT QUE depuis ce temps, nous n'avons aucune nouvelle de la date d'installation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier désire finaliser ce dossier;

EN CONSÉQUENCE,

16-08-246

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De retirer le contrat de production d'enseignes au fournisseur Mario Bonneville, estimés 1154 et 1157 pour faute de non-production et installation des biens demandés par la municipalité de Saint-Urbain-Premier.

ADOPTÉ

27. Bilan de santé – église et presbytère

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique de la paroisse de Sainte-Martine a adressé une lettre au mois de juillet 2016 à la municipalité de Saint-Urbain-Premier signifiant son intention de se départir d'immeubles sur le territoire de la municipalité de Saint-Urbain-Premier;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a sollicité l'expertise des responsables du programme Plans Églises, chapeauté par l'UQAM, afin d'étudier le potentiel de transformation des bâtiments religieux de Saint-Urbain-Premier;

CONSIDÉRANT QU' avant de poursuivre les démarches, la municipalité de Saint-Urbain-Premier désire connaître le bilan de santé des immeubles de la Fabrique de la paroisse de Sainte-Martine situés sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE ce type d'évaluation requiert les services d'architectes spécialisée en la matière;

EN CONSÉQUENCE,

16-08-247

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Morneau, à procéder à la préparation d'un devis visant la production d'un bilan de santé pour le presbytère ainsi que pour l'église de Saint-Urbain-Premier.

Que contrat de gré à gré puisse intervenir entre la municipalité et un architecte selon les livrables du devis en respectant les obligations de délégations de pouvoirs de dépenses du directeur général et des politiques applicables sur l'octroi des contrats.

Que la Fabrique de la paroisse de Sainte-Martine donne son aval par écrit à cette étude.

ADOPTÉ

DOSSIERS D'INFORMATION

28. Correspondance au conseil

La liste de la correspondance est déposée.

29. Dépôt – statistique des permis – mois de juillet 2016

Les statistiques des permis et des certificats du mois de juillet 2016 sont déposées.

30. Rapport des représentants des comités

30.1 Culture, bibliothèque et patrimoine

Madame la conseillère Nicole Sainte-Marie fait un rapport des activités.

30.2 Embellissement

Madame la conseillère Joane Gibeau fait un rapport des activités.

30.3 Environnement

Madame la conseillère Joane Gibeau fait un rapport des activités.

30.3.1 Écocentre – Saint-Rémi

CONSIDÉRANT QUE des frais sont exigibles pour les résidents pour certains dépôts de matière;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier a annoncé au printemps 2016 dans le carton d'information distribué aux citoyens la gratuité des services aux écocentres;

EN CONSÉQUENCE,

16-08-248

Il est proposé par madame la conseillère Joane Gibeau

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le paiement des frais des citoyens de Saint-Urbain-Premier pour le dépôt des matières avec frais stipulé au règlement numéro V 605-2015-00 abrogeant et remplaçant le règlement numéro V 605-2014-00 régissant l'accès et la tarification à l'écocentre de la ville de Saint-Rémi.

Que soient véhiculés les avantages de certains écocentres par rapport à d'autres en termes de gratuité du dépôt de matière.

ADOPTÉ

30.4 Loisirs

Monsieur le conseiller Michel Hamelin fait un rapport des activités.

30.4 Rallye des loisirs

16-08-249

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'offrir le troisième prix du Rallye 2016 du comité des Loisirs au montant de 100\$.

ADOPTÉ

30.5 Sécurité civile

Madame la mairesse Francine Daigle fait un suivi des activités dans ce domaine.

30.6 Vie communautaire et sociale

Monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault fait un rapport des activités.

30.7 Voirie

Monsieur le conseiller Michel Hamelin fait un rapport des activités du mois. Il est demandé de faire effectuer un élagage d'urgence par Hydro-Québec des arbres à proximité du pont Boursier et des arbres sur les chemins de la rivière des Fèves.

30.8 OMH

Il n'y a pas de rapport d'activité d'effectué.

30.9 Sécurité publique et incendie

Monsieur le conseiller Sylvain Mallette fait son rapport des activités.

30.10 Eau

Monsieur le directeur général Michel Morneau fait état de l'avis d'ébullition de l'eau, effectif le 10 août dernier, pour les propriétaires ayant une résidence avec un branchement au réseau d'aqueduc sur le chemin Grande-Ligne uniquement et des étapes à venir dans ce dossier. Les tests d'analyse d'eau se poursuivent au courant de la semaine pour obtenir ou non la levée de l'avis.

31. Varia

Aucun varia

32. Deuxième période de questions du public

Un citoyen demande comment il disposera de ses déchets alors que la collecte s'effectuera aux 2 semaines à partir de novembre. Madame la mairesse Francine Daigle indique cette mesure incitera le recyclage et l'utilisation des écocentres. Le but est de diminuer le tonnage.

33. Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 22h08.

Francine Daigle, mairesse

Michel Morneau, directeur général